

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat avec l'association Aquitaine Active - programme d'actions 2010 -
subvention de la Communauté urbaine - convention - décision - autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. 44 % de son activité de financement est sur le territoire de la CUB.

Aquitaine Active propose un savoir-faire et une offre de service complémentaires à celle des acteurs et dispositifs spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire, déjà soutenus par la Communauté urbaine de Bordeaux :

- fonds d'amorçage (mesure 423 du Fonds Social Européen, gérée par la CRESS Aquitaine)
- structures d'hébergement permettant le test d'activités, telles que les couveuses et coopératives d'activité et d'emploi (Anabase à Bordeaux, Coop'Alpha à Lormont), ou encore les incubateurs (Fabrique à Initiatives à Pessac)
- outils de financement pour les micro-entreprises (prêts proposés par Gironde Initiative, CSDL, MIE, ADIE) et les publics spécifiques (chômeurs, personnes en difficulté)
- dispositifs ciblés comme CréaJeunes de l'ADIE (formations pour les jeunes entrepreneurs des quartiers prioritaires)

Aquitaine Active a démontré sa capacité à agir dans un cadre de sécurité financière et de viabilité des projets, et permet aux partenaires publics de cibler leurs aides sur un territoire précis ou sur des secteurs d'activités spécifiques.

Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets d'économie sociale et solidaire, un partenariat nouveau avec Aquitaine Active s'inscrit dans la volonté de la CUB de mieux accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur notre territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

1- Présentation de l'association Aquitaine Active

Association née en 2003, Aquitaine Active est affiliée au réseau France Active qui a été créé sous l'égide de la Fondation de France par la Caisse des dépôts et consignations, l'APCE, le Crédit Coopératif, la Fondation MACIF et des organisations caritatives. France Active fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économique en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres).

Aquitaine Active propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Les publics ciblés spécifiquement sont :

- les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire (définition selon l'objet et les statuts juridiques)
- les structures d'insertion par l'activité économique
- les personnes en situation de précarité économique et sociale qui souhaitent créer leur propre entreprise

Aquitaine Active intervient :

- dans l'accueil des porteurs de projets : aide au montage technique (étude de marché, faisabilité économique et financière) en appui avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, de l'insertion et de l'ESS
- dans l'expertise économique et financière : mise en relation avec les banques, mobilisation de financements et de partenariats

Chaque projet recevable est présenté à un comité d'engagement. Celui-ci, réuni environ deux fois par mois, mobilise des bénévoles issus d'horizons différents (banques, réseaux, expert comptable, dirigeants d'entreprises) qui apportent des regards complémentaires sur les dossiers présentés. Le rôle du comité est de statuer sur les demandes d'interventions financières. Les compétences réunies par ses membres permettent d'évaluer la qualité des projets tant sur le plan économique et financier que sur le plan social.

Les principaux partenaires publics d'Aquitaine Active dans notre région sont l'Etat, la CDC, la Caisse d'épargne Aquitaine Nord, la Caisse d'épargne du Pays de l'Adour, la Région, et le Conseil Général de la Gironde ont rejoint les partenaires d'Aquitaine Active.

Aquitaine Active est présidée depuis sa création par Christian Valadou (Composition du CA et du Bureau en annexe).

L'équipe d'Aquitaine Active est aujourd'hui composée d'un directeur de deux chargés de mission (Pôle ESS), de deux chargés de mission (Pôle TPE) et d'un poste de secrétariat/comptabilité en charge entre autre du back office des outils financiers. Ce qui correspond à 6 ETP directement mobilisés pour l'accueil, la qualification, le diagnostic et l'expertise des projets.

Voici les principaux résultats d'activité, pour l'année 2009, sur le territoire girondin :

- Nombre de projets diagnostiqués : 71, dont 17 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (soit 24 %).
- Nombre de projets expertisés : 56, dont 13 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (soit 23 %).

- Nombre de projets financés : 18, dont 8 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (soit 44 %).
- Impact sur l'emploi : les interventions financières d'Aquitaine Active sur la CUB en 2009 ont contribué à pérenniser 46.4 emplois et à créer 22.25 emplois, soit au total 68.65 emplois.
- La mobilisation de 136 000 euros de financement bancaire ; 56 000 euros mobilisés sur la ligne de garantie pour couvrir une partie des prêts bancaires (42 %) et 135 000 euros d'intervention d'Aquitaine Active pour renforcer les fonds propres.

2- Programme d'actions 2010 sur le territoire de la CUB

Dans sa proposition de partenariat, Aquitaine Active sollicite la CUB pour intervenir sur 3 axes distincts :

> Renforcer la présence d'Aquitaine Active sur la CUB : une mission de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Dans le prolongement des partenariats existants avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, Aquitaine Aquitaine propose de renforcer sa capacité d'intervention le territoire d'agglomération pour concevoir, en lien avec les services communautaires et les communes, une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Cette réponse s'inscrit dans nos politiques communautaires et nos priorités en matière de développement d'activités d'économie sociale et solidaire, puisque Aquitaine Active pourra cibler les projets à forte valeur ajoutée pour notre territoire (nouveaux services de mobilité, de réemploi type ressourceries-recycleries, de nouveaux modes de consommation-distribution, initiatives de coopératives d'habitants, activités d'éducation à l'environnement et au développement durable etc).

L'objectif est d'accueillir et diagnostiquer annuellement 20 porteurs de projets, réaliser 17 études de faisabilité débouchant sur 6 décisions positives de financement. Pour toucher ces structures qui, malgré des besoins importants de structuration financière, ne sollicitent pas naturellement les opérateurs financiers, Aquitaine Active renforcera donc sa présence et sa visibilité dans l'agglomération (temps « fléchés », permanence, antenne, etc.).

Budget prévisionnel de l'association en 2010 :

Le budget d'Aquitaine Active pour 2010 sur le pôle « économie sociale et solidaire » est de 208 937 euros TTC, pour un effectif de 2.74 ETP. La participation de la CUB sollicitée est de 10 000 euros.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	8 347	Ventes de produits finis, prestations de services	3 000
Services extérieurs (locations, assurances...)	21 692	Subventions d'exploitation: Etat Région Département CUB Autres (CDC et FA)	30 000 65 000 64 000 10 000 36 900
Autres services extérieurs (publicité, déplacements)	26 543	Autres produits de gestion courante	37
Impôts et taxes	11 088		
Charges de personnel	138 359		
Dotations aux amortissements, provisions et engagement	2 909		
TOTAL	208 937	TOTAL	208 937

> Développer sur le territoire des outils financiers capables d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire de la CUB : création d'une ligne de garantie et contribution à une ligne de contrat d'apport associatif

Un grand nombre de projets de l'économie sociale et solidaire sont considérés comme risqués par les banques en raison : des coûts de gestion importants compte tenu de la rentabilité espérée, du manque de qualification des structures en interne sur la gestion financière, du risque lié à la méconnaissance par les partenaires bancaires de l'environnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

Pour remédier à cela, Aquitaine Active met en place une palette d'outils financiers apportant des réponses spécifiques, et auxquels la CUB peut contribuer, en venant abonder la ligne de garantie et la ligne de Contrat d'Apport Associatif.

- La création d'une ligne de garantie :

L'effet levier sur le financement bancaire est très important : un euro versé par un partenaire local permet de garantir 6 euros d'emprunts bancaire

Un euro collecté à l'échelon départemental ou inter communal permet de mutualiser 3 euros collecté auprès des partenaires d'Aquitaine Active (Etat, Conseil Régional, CDC, partenaires privés...). Cette dotation est hébergée dans la société Financière France Active Garanties, cadre juridique nécessaire et qui héberge aujourd'hui toutes les lignes de garanties des fonds territoriaux de France Active.

Chaque Fonds Territorial France Active peut alors engager jusqu'à 12 euros de caution, en tablant sur un taux de sinistre limité à 33% du fait de la qualité d'instruction et du suivi du dossier. Cette capacité d'engagement de 12 euros couvre à son tour jusqu'à 24 euros de prêt, pour une quotité garantie de 50%.

Dans le cadre du calibrage de la ligne de garantie sur la période 2008-2010, il est programmé de renforcer la ligne de garantie avec des dotations à hauteur de 242 500 euros afin d'avoir une dotation consolidée à fin 2010 de 773 417 euros. Les nouvelles dotations permettront d'accompagner pendant la période 2008-2012, 147 nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 25 K€ et garantie à hauteur de 50 %. **L'appel en dotation en 2010 est de 100 000 euros dont 10 % auprès de la CUB, soit 10 000 euros.**

- La ligne de Contrat d'Apport Associatif :

Malgré la mobilisation de la ligne de garantie, un grand nombre d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire n'arrivent pas à avoir accès aux financements bancaires. La raison première est très souvent liée à par un manque de fonds propres. Celui-ci entraîne régulièrement le recours à des lignes de trésorerie cours terme (découvert, dailly) qui sont coûteuses à la structure et qui ne résolvent pas le problème.

C'est pourquoi, un outil financier pour le monde associatif : le Contrat d'Apport Associatif. Il se caractérise sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro et remboursable sur 5 ans avec un différé de deux ans. Ainsi, au bout des 5 ans, la capacité initiale de prêt est de nouveau réalimenté afin de soutenir de nouveaux projets.

Le Contrat d'Apport Associatif étant remboursable sur 5 ans, il est aussi nécessaire de travailler sur cette durée pour calibrer l'enveloppe. Dans le cadre de notre calibrage de cette ligne sur la période 2008-2010, il est programmé de la renforcer avec des dotations à hauteur de 617 000 euros afin d'avoir une dotation consolidée à fin 2010 de 1 600 000 euros. Les nouvelles dotations permettront d'accompagner pendant la période 2008-2010, 46 nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 18 K€.

L'appel en dotation en 2010 est de 220 000 euros dont 4.5 % auprès de la CUB. **Nous sollicitons auprès de la CUB une participation à hauteur de 10 000 euros pour co-financer la ligne de Contrat d'Apport Associatif.**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association Aquitaine Active de 30 000 € au titre de l'année 2010 est recevable dans la mesure où les actions de l'association Aquitaine Active contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le domaine de l'économie solidaire.

DECIDE

- **Article 1** : D'approuver le programme d'actions de l'association Aquitaine Active présenté au titre de l'année 2010,
- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de Aquitaine Active,
- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- **Article 4** : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 13 OCTOBRE 2010

M. FRANCK MAURRAS